

DELIBERATION

N° 2010-095 du 28 septembre 2010

**OBJET : Fonds de concours 2010 / Val des Prés -
La Salle les Alpes – Monétier les Bains – La Grave
- Briançon**

Rapporteur : M. Philippe MARIACHER

Le 28 septembre 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 septembre 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 jusqu'à la délibération 2010-107

28 à partir de la délibération 2010-108

Nombre de pouvoir : 5 jusqu'à la délibération 2010-107

6 à partir de la délibération 2010-108

Nombre de votes : 34

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Raymond CIRIO, M. Alain NICOLOSO, Mme Marie Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Alain PROREL, Mme Marie MARCHELLO, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, M. Philippe SEZANNE, M. Marc FAURE BRAC, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL,

Avaient donné pouvoir : M. Marc FAURE BRAC à M. Marc FORNESI à partir de la délibération n°2010-108

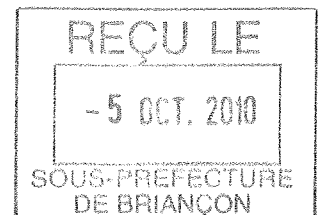
M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Mme Corinne MEYER à M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC

Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Philippe SEZANNE

Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY

Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET



Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la circulaire NOR/LBL/B/04/10075C du 15 septembre 2004, portant mise en œuvre de la loi n°2004-809,

Vu les articles L 5214-16, L 5215-26 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 9 juin 2010 du Conseil Municipal de la Commune de Val des Prés,

Vu la délibération du 28 juin 2010 du Conseil Municipal de la Commune de La Salle les Alpes,

Vu la délibération du 9 juin 2010 du Conseil Municipal de la Commune de Monétier les Bains,

Vu la délibération du 9 juin 2010 du Conseil Municipal de la Commune de La Grave,

Vu la délibération du 5 août 2010 du Conseil Municipal de la Commune de Briançon,

Considérant la volonté manifestée par la Communauté de Communes du Briançonnais, de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale & Finances » en date du 10 septembre 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 14 septembre 2010,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Répond aux sollicitations de ses Communes Membres et de constituer un Fonds de Concours ayant vocation à assurer la part communautaire du financement d'équipements et d'opérations ayant un impact à l'échelle du Briançonnais,
- Décide du versement au titre du Fonds de Concours 2010
 - à la Commune de **Val des Prés** de : **10 000 €** pour l'opération des audios-guides et pour la dernière tranche des travaux de restauration de l'église Saint Claude.
 - à la Commune de **La Salle les Alpes** de : **64 550 €** pour l'opération de création du carrefour du Pontet sur la RD1091.
 - à la Commune de **Monétier les Bains** de : **42 835 €** pour l'opération de réfection et d'entretien de voirie.
 - à la Commune de **La Grave** de : **28 134 €** pour le financement de différents travaux de voirie communale et trottoirs
 - à la Commune de **Briançon** de : **171 716 €** pour l'opération de voirie communale et travaux de réseaux.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget « Général » 2010 de la Collectivité,
- Sollicite des Communes attributaires du Fonds de Concours, qu'il soit fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la Communauté de Communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 04 OCT. 2010

Date affichage : 06 OCT. 2010